



Bulletin

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES - 1110 MORGES - SUISSE

NOUVELLE SÉRIE VOL. 10 No 3

MARS 1979

PUBLIÉ AVEC L'AIDE FINANCIÈRE DE PNUÉ, DE L'UNESCO ET DU WWF

Réunion des parties à la Convention de Washington

Espèces menacées - réunion des parties

San José, capitale du Costa Rica, accueille ce mois-ci la deuxième réunion des parties à la Convention de Washington. Le moment est donc bien choisi pour se demander si la convention répond à ce qu'on en attend: Contrôler le commerce international des espèces menacées.

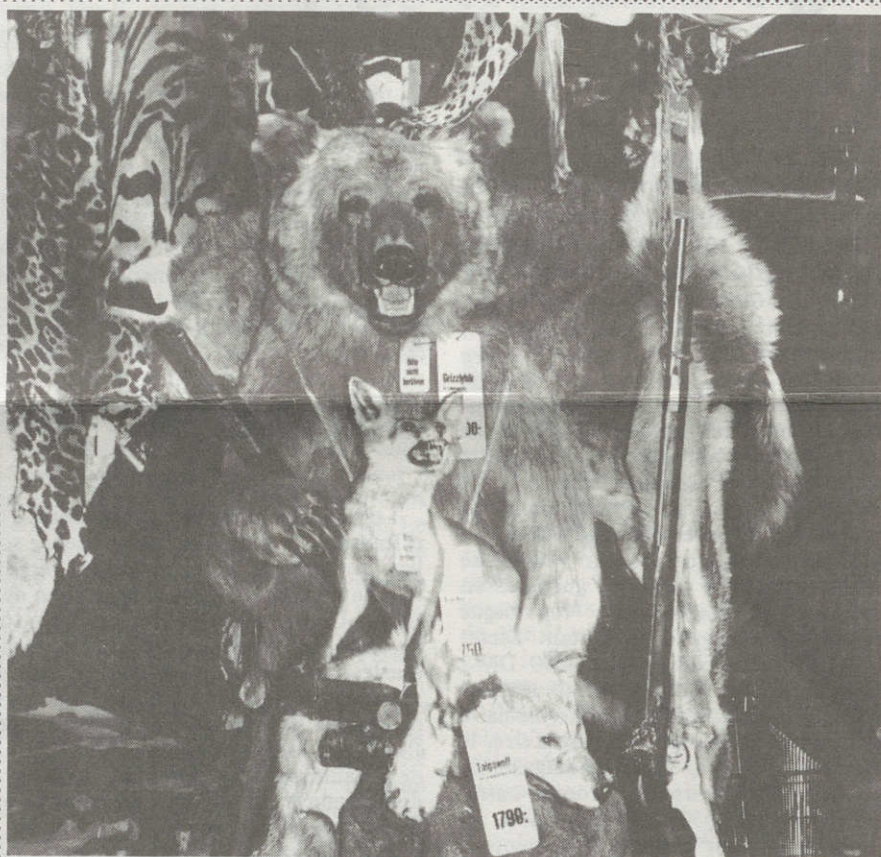
La question, en un sens, est parfaitement injuste. La convention n'en est qu'à ses débuts. Rédigée à Washington en 1973, ce n'est qu'en juillet 1975 qu'elle devait entrer en vigueur, comptant alors 10 parties. Forte maintenant de 51 parties, elle marque une nette progression, tout à fait acceptable si on la compare à celle de bien d'autres conventions internationales.

Cependant, tant que les Etats non Parties seront beaucoup plus nombreux que les Parties, et tant qu'on comptera dans les rangs des premiers, des pays qui font un commerce de faune très actif - Autriche, Belgique, Italie, Japon parmi les nations développées, Colombie, Mexique, Singapour, Tanzanie parmi les pays en développement - le contrôle sera fragmentaire même si les Parties appliquent correctement la convention.

Malheureusement, certaines Parties n'appliquent pas la convention comme elles le devraient. Elles sont trop nombreuses à n'exercer aucun contrôle sur les produits de la faune. Certaines exercent ce contrôle au hasard et comme à contre-cœur. Les permis d'importation/exportation et les formulaires de douane sont rarement remplis... ou si peu (dans les rares cas où on peut faire des comparaisons - voir p. 22). La publicité pour des espèces «interdites», par les détaillants et la vente de fourrures ou peaux «protégées» dans des magasins n'a rien d'exceptionnel.

Mais il ne faudrait pas rester sur l'impression que la convention a peu d'impact et que les Parties en ignorent les dispositions. Au contraire, elle fait preuve surtout depuis quelques mois d'une capacité tout à fait réconfortante d'anéantir les plans des trafiquants de la faune dont certains opèrent à partir des sanctuaires (tout relatifs) qu'ils avaient cru trouver dans les Etats non Parties.

La préoccupation grandissante des Etats vis-à-vis de la situation grave des espèces



Articles en vente à Noël dans un grand magasin de Munich.

menacées et un secrétariat très actif ont combiné leurs effets et ont conduit les pays non Parties à agir de façon responsable face aux événements «non conventionnels» relevant de leur compétence. On peut citer l'exemple du magnifique esprit de coopération dont firent preuve les Pays-Bas dans l'affaire des chimpanzés du Sierra Leone (voir *Bulletin* de janvier).

Certaines compagnies aériennes ont elles aussi pris des mesures dépassant même largement les exigences de la CITES. Même si leur premier motif est d'éviter d'avoir mauvaise presse, le résultat est des plus utiles.

Autre bon point pour la convention: Il y a de plus en plus de contrevenants arrêtés et frappés d'amendes (voire emprisonnés).

Les amendes, cependant, sont ridicules par rapports aux profits réalisés. Parfois même, la plainte doit émaner d'organismes privés, la police considérant le délit insignifiant (voir p. 18). Trop d'Etats non Parties, et trop de Parties n'appliquant pas la Convention, mais aussi le nombre des Parties en augmentation et l'application en constante amélioration - telle est, en gros, la situation actuelle. On peut avoir une certaine idée du rôle que joue chaque Partie en examinant le rapport annuel qu'elles soumettent (ou devraient soumettre) au Secrétariat de la CITES. La Convention stipule que les rapports peuvent être rendus publics et pour ceux qui ont été soumis pour

Suite page 22.

De grandes quantités d'ivoire quittent l'empire Centrafricain. On ne peut guère s'en étonner quand on sait que l'Empereur et chef d'Etat, Jean Bokassa, dirige toute l'exportation d'ivoire du pays.

Il délivre également les permis pour son monopole, de sorte que l'exportation d'articles ne pose aucun problème.

En 1976, 51.073 kg d'ivoire, soit 1420 paires de défenses pesant chacune en moyenne 18 kg, ont été exportées. En 1977, ce sont 3595 paires qui devaient quitter le pays, soit 120.055 kg. Chaque paire ne pesait alors plus que 16,7 kg en moyenne, ce qui signifie que les plus

MONOPOLE IMPÉRIAL

grands éléphants ont été tués. Au cours des 8 premiers mois de 1978, 98.878 kg d'ivoire ont été exportés, ce qui correspond au chiffre définitif d'environ 200 t.

Le massacre ne s'arrête pas là.

Le monopole a «conseillé» au ministre du Tourisme et de la Faune d'ouvrir à nouveau la chasse et le commerce de crocodiles... pour le

seul monopole. Le ministère du Tourisme, bien qu'apparemment préoccupé par la disparition de la faune du pays, n'a pas pu refuser.

Les peaux sont destinées à l'exportation vers la France qui, bien qu'elle soit Partie à la CITES, a exclu les crocodiles et les tortues marines de sa liste d'interdiction afin de protéger son commerce d'articles de luxe de cuir.

Il n'y a pas d'avenir pour ceux qui se mettent sur la route impériale. En octobre 1978, Le Prince Georges Bokassa, aîné des 30 enfants de l'Empereur, fut expulsé du pays pour avoir tenté de briser le monopole du commerce de l'ivoire avec la France.

A gros trafiquants, petites amendes

La loi s'efforce de plus en plus d'appliquer la convention. Mais les peines encourues sont-elles adéquates? Si l'on en juge par quatre affaires survenues récemment dans quatre pays différents, la réponse est non -et de loin.

En novembre dernier, Aux Etats-Unis, quatre hommes et trois sociétés - *Meg Import Corporation*, la filiale japonaise de *Gunze, New York Inc.* et *Egawa International*, durent payer une amende globale de 87.500 \$ pour avoir expédié 2500 peaux d'alligators à des tanneries françaises. A Hong Kong, le 8 janvier, la *Hong Kong Fur Factory Ltd.* dû payer 1000 \$ d'amende et 400 \$ de frais de la cause pour avoir passé en contrebande 319 peaux de guépards en provenance d'Ethiopie. En république fédérale d'Allemagne, un certain Dieter Muller reçut une amende de 4900 DM. pour avoir importé illégalement un léopard des neiges du Pakistan par l'intermédiaire d'un zoo d'Afghanistan. En Angleterre, le 27 janvier, *House of Sears*, le magasin de fourrures et de cuirs bien connu outre-manche dû payer 550 £ d'amende et 50 £ de frais pour avoir mis en vente 3 peaux de léopards provenant de Rhodésie.

Amende et valeur vénale

Dans le cas américain, l'amende paraît assez élevée, mais la valeur vénale de 2500 peaux d'alligators est de plus de 1.000.000 de dollars. Jacques Klapisch, le dirigeant, avait déjà reçu 140.000 dollars pour la vente de peaux. Jugé pour le même délit en 1976 (comme le fut *Meg Imports*), il fut cette fois condamné à quatre mois de prison et une amende de 10.000 \$. Il est maintenant en liberté, et certainement toujours très riche.

A Hong Kong, le magistrat, en infligeant la peine maximale, déclara qu'elle était tout à fait insuffisante comparée à la valeur des peaux estimées à 40.000 \$ US par l'entreprise de fourrures, mais évaluées plus objectivement à 25 fois ce chiffre. Les auto-

rités de Hong Kong ont maintenant reconnu la nécessité d'aligner les peines sur les profits de ce trafic lucratif. L'amende maximale a été considérablement augmentée. (Toute la transaction de l'Ethiopie à Hong Kong, via l'Italie et la Suisse, est dirigée par la firme suisse *Mayer et Cie* qui contrôle la société de Hong Kong.)

Dans le cas de l'Allemagne, l'amende était bien loin du maximum de 50.000 DM..

En Angleterre, ce fut le premier procès gagné au titre de la loi de 1976 sur les espèces menacées. Mais là encore, l'amende fut dérisoire. Autre point inquiétant: *Friends of the Earth* dû se constituer partie civile, la police ayant négligé d'agir.

Une étude d'Interpol

Lors de la conférence d'octobre 1976 d'Interpol, la délégation indonésienne souleva la question de la coopération internationale de la police dans la protection de la faune. Un questionnaire fut envoyé à tous les membres. Il en est clairement ressorti que les amendes maximales varient considérablement d'un pays à l'autre. Le trafic de drogue est passible de peines très lourdes. Pourtant, de nos jours, les profits du trafic de la faune sont comparables. On pourrait donc avancer que le délit est comparable. Dans son rapport annuel aux Parties, le secrétariat de la CITES déclare: «Au moment où, dans plusieurs pays, des débats publics et parlementaires ont été entamés, le non-respect de la Convention continue d'être considéré comme un délit mineur.»

Les profits sont énormes pour les trafiquants, alors qu'il risque d'en coûter cher au conservationnistes. Il est grand temps que la peine soit proportionnelle au crime.

Treize observateurs

Au moins 13 pays non Parties à la CITES, dont la Chine, enverront des observateurs à la conférence de San José. Certains, dont le Japon, ont signé la Convention en 1973, mais ne l'ont pas encore ratifiée. C'est la première fois que la Chine participe aux travaux de la CITES.

Les chimpanzés devraient retourner en Afrique



Bulletin
UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES - 1110 MORGES - SUISSE
NOUVELLE SERIE VOL. 9 No 9 SEPTEMBRE 1978
PUBLIE AVEC L'AIDE FINANCIERE DU PAUL DE LENSEO ET DU WWF

LE RACKET DE LA FAUNE

Ce mois-ci nous ferons pleins feux sur le trafic illégal de la faune. Des rapports préliminaires de trois régions très éloignées les unes des autres soulignent l'extension prise par ce racket sordide et brutal, et par trop lucratif.

Le premier cas concerne un envoi de six sacs remplis d'araignées, principalement des primates, de Bangkok à Bruxelles. Le Belgique est un important centre de commerce de la faune; elle n'est pas Partie à la CITES - pas plus que la Thaïlande.

La Thaïlande cependant, a des lois qui interdisent la capture et la vente des primates. Les araignées ont donc été capturées, non-chassés, au Laos. Mais cette dernière ne l'a pas évité. L'histoire se répète et s'aggrave: il est évident que le plus grand trafic de primates se fait en Thaïlande.

Trafic
L'Association de conservation Primates et la CITES ont été informés que il était l'une des plus grandes sources de trafic de la faune.

Les autres pages

A la une du Bulletin de septembre

Nous avons de bonnes nouvelles des derniers développements de l'histoire des chimpanzés dont nous avons parlé dans le *Bulletin* de septembre, décembre et janvier dernier. Le président du Sierra Leone a clairement fait savoir à la *Sierra Leone Nature Conservation Association* (La SLENCA) qu'après l'exportation - sous stricte supervision de la police - des 76 chimpanzés encore détenus par MM. Mansoray et Silter, aucune autre exportation ne serait autorisée. La chasse au chimpanzé serait elle aussi interdite. Une directive présidentielle est attendue pour bientôt.

Le président a également accueilli favorablement l'idée que Monsieur Geza Teleki, conférencier professionnel en primatologie à l'Université Saint-George, de Washington, Etats-Unis, se rende au Sierra Leone pour y étudier la population de primates. Une autorisation officielle lui a été délivrée.

Entre temps, les autorités néerlandaises chargées des 8 chimpanzés encore vivants (sur les 10 confisqués à Amsterdam) ont décidé qu'ils seraient réexpédiés en Afrique, probablement dans la réserve d'Abuko en Gambie.

Félins tachetés...

Suriname, sur la côte nord de l'Amérique du Sud, n'est pas Parties à la CITES, ce qui fait de ce pays un centre de transit très pratique pour les exportations illicites de la faune - félins notamment - vers l'Europe. Ces peaux portent l'étiquette *Pays d'origine: Suriname* mais elles proviennent presque certainement d'autres pays d'Amérique du sud, dont certains, comme le Brésil, sont Parties à la CITES.

Le commerce britannique officiel enregistrait l'importation de 2912 peaux d'ocelots et 2107 de marguays originaires de Suriname en 1977, et la même année l'Allemagne de l'Ouest enregistrait 6358 peaux brutes de félins originaires de Suriname.

L'Italie, l'Espagne et les Pays-Bas sont également impliqués dans ce trafic, à l'extrémité réceptrice.

Les autorités de Suriname contestent violemment tout ceci. Elles prétendent qu'il n'y a pas de trafic de peaux au Suriname, allégation qui est confirmée par Henri Reichard, consultant UICN/WWF installé depuis 4 ans dans le pays. Il est certain qu'il y a pas au Suriname autant de félins tachetés que ne le ferait supposer les chiffres du commerce des peaux en Europe. Il est évident que de faux documents sont utilisés et acceptés trop facilement en Europe.

Le Suriname envoie trois observateurs à la conférence de San José. C'est peut-être un signe de bon augure.

...et tortues

Le pour et le contre de l'élevage de tortues sera une question chaudement débattue à San José. En juillet dernier, un tribunal américain interdisait toute activité commerciale, y compris l'expédition, des produits de *Cayman Turtle Farm Ltd.*

Les exportations de produits de tortues provenant des îles Cayman furent importantes autrefois: en 1977, la République fédérale d'Allemagne enregistrait l'importation de 31.819 kg de tortues vertes *Chelonia mydas* «élevées en captivité», et pouvant donc faire l'objet d'un commerce légal dans l'Annexe I.

Excursion pour saccager les plantes

Une agence de voyage ouest allemande propose maintenant des «voyages d'étude» des cactus au Mexique. On estime que celui de l'an dernier a entraîné l'arrachage de toute une population d'un très rare cactus de la famille des *Mammillaria* à Tiamaulipas, sera elle aussi interdite. Une directive présidentielle est attendue pour bientôt, dans le seul but de rapporter les plantes en Allemagne. Tous les cactus sont inscrits à l'Annexe II, mais ni les douaniers mexicains ni les douaniers allemands ne posent de questions délicates.

Au mois de mars, la firme *Ehlers-Reisen* de Stuttgart prévoyait à nouveau un voyage pour les «amoureux» des plantes. Le groupe, comportant 30 à 40 personnes, affiche complet.

Tous les grands cétacés ont besoin de protection

Lors de la réunion de décembre 1978, à Tokyo, la Commission baleinière internationale vota une résolution demandant à la CITES de renforcer ses propres mesures visant à protéger certaines espèces et populations de baleines.

Le Royaume-Uni proposa l'inscription de tous les cétacés aux annexes. Cependant, cette proposition est en elle-même assez vide de sens puisqu'elle vise les cétacés vivants. Or, le commerce de ces cétacés est limité à quelques dauphins à destination des zoos ou de cirques; les baleines vivantes - on le comprend - ne font pas l'objet de commerce. Il est évident que ce sont les produits de cétacés qui devraient être contrôlés.

A la demande des Parties (Genève, 1977), la Suisse, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni ont préparé ensemble une *liste minimale* des parties et produits, qui sera examinée au Costa Rica. La liste *exclut* les produits baleiniers, mais le Royaume-Uni demande maintenant qu'il y soient ajoutés.

Cela implique un contrôle douanier, mais cela ne signifie pas l'interdiction totale de toute importation de viande ou d'huile de baleines. Le seul moyen efficace pour y parvenir serait d'inscrire tous les grands cétacés à l'Annexe I de la Convention. Le commerce continuera à lieu entre le Japon et des pays n'appartenant pas à la CBI, et l'obstination de ces derniers à chasser les baleines menacées (baleine à bosse par l'Espagne, rorqual bleu par le Pérou) est une raison suffisante.

Les Parties réunies au Costa Rica ne peuvent pas mettre la question sur le tapis car aucune proposition en ce sens n'a été faite cinq mois à l'avance. Ce qu'il faudrait maintenant, c'est qu'une partie propose un scrutin postal et s'assure, en essayant de convaincre les Parties, que 50% d'entre elles voteront, et que 2/3 des suffrages exprimés soient en faveur de la proposition. La CITES pourrait ainsi contrôler le com-

merce des produits baleiniers dans les trois mois.

La conférence des Parties est le meilleur moment pour organiser un vote postal. A un autre moment, le quorum est plus difficile à réunir et les Parties n'aiment guère recourir à cette procédure peu pratique et hasardeuse. Si la question n'est pas soulevée au Costa Rica, il est peu probable qu'elle soit remise sur le tapis avant la prochaine session de la conférence des Parties, c'est-à-dire dans trois ans. Et trois ans c'est bien trop long.

Joanna Gordon Clark
Marine Action Center

Marine Action Centre est une nouvelle organisation qui vise à informer les conservationnistes sur toutes les questions relatives à la chasse commerciale à la baleine, et à aider les organismes de conservation des baleines à coordonner leur stratégie de riposte. L'adresse du centre est: The Bath House, Gwydir Street, Cambridge, Angleterre.

Mort de guépards

En décembre dernier, deux guépards furent expédiés de Windhoek en Namibie, à Bruxelles via Frankfurt. Ils arrivèrent morts, tués par négligence.

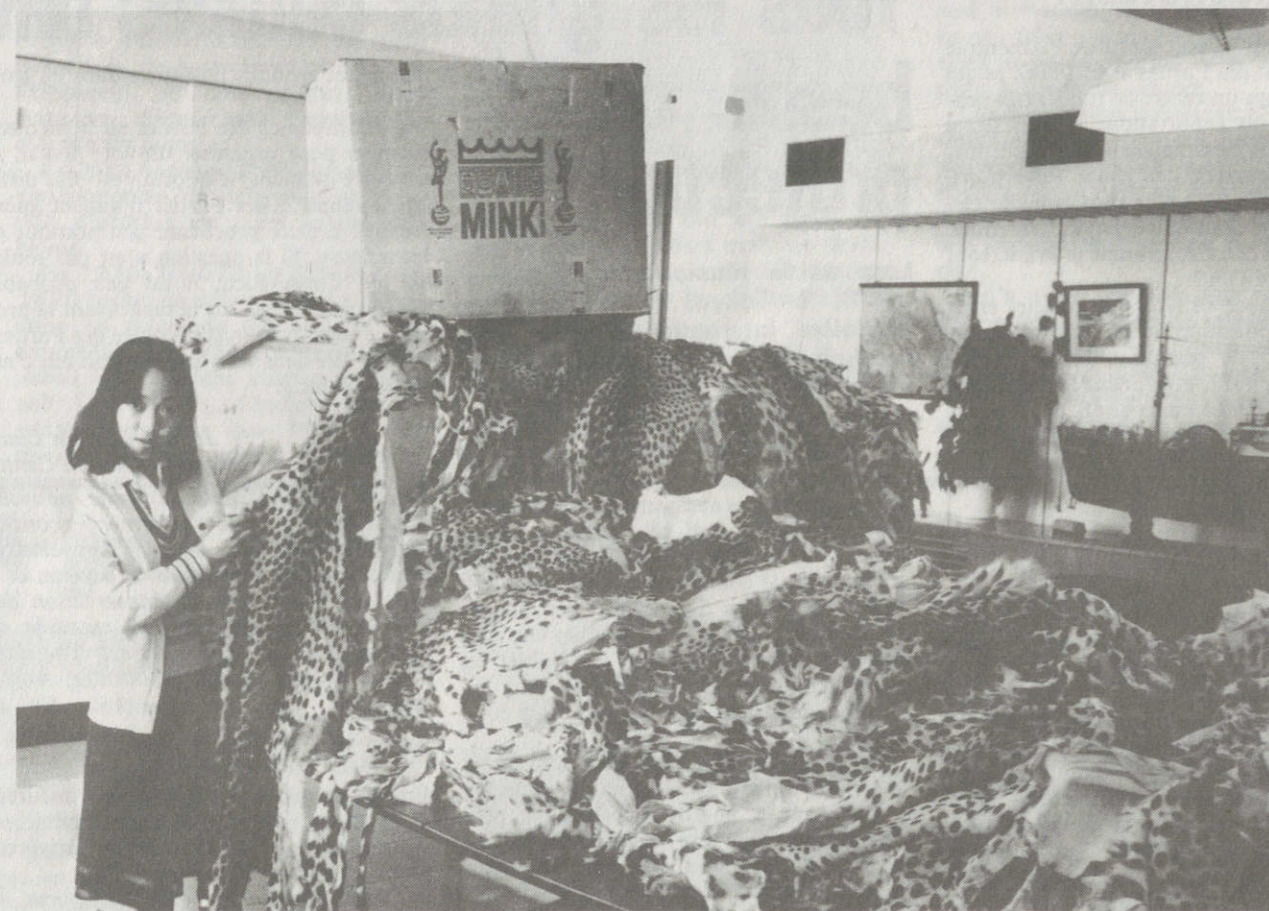
South African Airways transporta les guépards jusqu'à Johannesburg. *Lufthansa* prit le relais. Le destinataire, à Bruxelles, était René Corten, qui, en août déjà, fut le principal destinataire des primates passés en contrebande de Thaïlande (*Bulletin* de septembre 1978).

Le Secrétariat de la CITES écrit à l'organe de gestion de l'Afrique du Sud et à *Lufthansa*; jusqu'à présent, seule *Lufthansa* a répondu, plaidant un délai imprévu lors d'une escale, et des périodes de transit trop courtes ailleurs; la compagnie indiqua également qu'il n'y avait aucune consigne concernant la nourriture et l'eau à donner. Même si c'est la vérité, cela n'excuse pas la transgression de la réglementation de l'IATA sur le transport des animaux vivants. Les animaux venaient du zoo de Okahandja (appartenant à M. Uwe Schulz), déjà impliqué dans l'expédition de guépards en Grande-Bretagne sans permis d'importation, pour les ré-expédier vers l'Indonésie munis de déclarations frauduleuses remplies à Heathrow.

Le Secrétariat de la CITES recommande...

Le Secrétariat de la CITES recommande vivement l'adoption de la proposition 12 qui demande l'inscription à l'Annexe II de tous les cétacés qui ne sont pas inscrits à l'Annexe I. L'ordre des cétacés est l'un des plus menacés qui soit - il l'est notamment par le commerce. Si certaines espèces ne sont pas actuellement chassées, toutes risquent de l'être un jour ou l'autre.

En outre, la Convention sur la chasse à la baleine ne protège que certains cétacés et n'est appliquée que par un petit nombre d'Etats. Certaines espèces, même celles inscrites à l'Annexe I, dont l'abattage est interdit par la CBI, sont malgré tout tuées par des vaisseaux surnommés «baleinières pirates».



319 peaux de guépards passées en contrebande de Hong Kong en Ethiopie dans un conteneur portant l'étiquette «Visons».

Du bon travail!

Il a procédé à 40 confiscations; ses activités l'ont amené à témoigner devant les tribunaux pour des affaires de contrebande de guépards, de phoques, de peaux de crocodiles et d'ivoire. Son «butin» inclut 31 léopards, 90 péludos, 319 guépards, 560 genettes, 36 peaux de cervals - Il a reçu des trafiquants de Hong Kong la menace suivante: «Nous éliminerons votre service».

Chris Huxley, «clandestin» de la conservation, premier fonctionnaire à plein temps, a la tâche particulière de nettoyer le commerce illicite de fourrure, d'ivoire, de corne de rhinocéros et d'animaux rares vivants, qui sévit dans la colonie.

Depuis qu'il a commencé son travail l'an dernier, il a réussi à se faire comprendre. En octobre dernier, il brisait le cercle de la contrebande en saisissant 319 peaux de guépards à l'aéroport. Les tribunaux imposèrent l'amende maximale aux contrevenants.

Selon M. Huxley, les contrôles sont maintenant si strictes dans certains ports que le vaste marché des oiseaux de proie (notamment des aigles, des faucons crécerelles et autres) en provenance de Chine a

pratiquement disparu.

M. Huxley, 32 ans, zoologiste diplômé de l'Université de Southampton, en Angleterre, dit que le trafic qui passe par Hong Kong est tel qu'il a dû se concentrer uniquement sur les espèces menacées.

«Tous nos efforts sont consacrés aux animaux rares inscrits à l'Annexe I de la Convention de Washington - déclare-t-il - 50% du commerce mondial de l'ivoire passe par ici; nous devons y mettre un terme, même si c'est l'Annexe II seulement qui est concernée».

M. Huxley estime que les articles saisis devraient servir à l'éducation et à la formation. Un couple de grues à cou blanc a été envoyé à la International Game Federation l'an dernier.

Il conçoit son travail d'abord comme un travail d'administration des permis, ensuite d'administration de la loi et d'arrêt du trafic illicite, et enfin d'éducation des commerçants. Mais quand on sait qu'une peau de tigre va chercher dans les 3000 \$, et qu'une peau de léopard de qualité supérieure vaut 2000 \$, on se rend compte de la difficulté de sa tâche.

Les cornes de rhinocéros ne peuvent plus entrer à Hong Kong. M. Ted Nichols, directeur de l'Agriculture et des Pêches annonça cette interdiction en février dernier, en précisant qu'aucune autorisation d'importation de corne ou autres produits du rhinocéros ne serait plus délivrée à l'avenir.

L'interdiction est totale. Depuis 1976, l'entrée d'une peau de rhinocéros et 15 cornes fut autorisée car ces articles étaient assortis de permis d'exportation de pays Partie à la CITES. Mais dorénavant, même dans ce cas, le permis d'importation sera refusé.

L'interdiction à l'appui des principaux importateurs d'ivoire de Hong Kong et de Kowloon. Selon M. Nichols: «l'appui du commerce est très encourageant car ce n'est qu'avec leur coopération que le contrôle pourra être efficace».

Les cinq espèces de rhinocéros sont à ce point menacées qu'une interdiction complète de tout commerce dans le monde entier est indispensable. La croyance en les pouvoirs magiques de la corne de rhinocéros - censée pouvoir rajeunir - est si profondément ancrée, que le commerce illicite sera très difficile à éliminer.

Confiscation de peaux et d'ivoire

Des défenses d'éléphants d'un poids de 1497 kg ont été saisies à l'aéroport de Kai Tak, à Hong Kong en décembre dernier. Les défenses provenaient de deux envois, tous deux en provenance d'un pays Partie à la CITES, le Zaïre. L'un ne portait pas de certificat; l'autre certificat était incomplètement rempli. Les défenses valaient plus de 100.000 \$ américains.

Environ 50% du commerce mondial de l'ivoire passe par Hong Kong - 470 t. en 1977. Les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne, le Danemark et la Suisse sont parmi les pays qui refusent maintenant les articles d'ivoire gravés sauf s'il peut être prouvé que l'ivoire brut fut importé légalement.

La principale zone d'importa-

tion de l'ivoire du Zaïre est la Belgique. En août dernier, les autorités belges annoncèrent au secrétaire de la CITES leur intention de ratifier la Convention avant la fin de l'année. La ratification n'a pas encore eu lieu, parce que la Belgique souhaite auparavant se débarrasser de son stock considérable d'ivoire.

Des tigres et des léopards

Quatre peaux de tigres et deux de léopards, toutes avec la tête, ont été confisquées à l'aéroport de Kai Tak en février. Les peaux provenant de trois vols différents en provenance de Bangkok. Elles sont évaluées à 10.000 \$ américains. A l'exception d'une peau de tigre venant d'Indonésie, on pense que les autres peaux viennent de Thaïlande, où les tigres sont protégés. L'Indonésie est depuis peu Partie à la Cites, mais pas la Thaïlande.

Action énergique à Hong Kong

Hong Kong, autrefois centre notoire du racket de la faune, a maintenant perdu sa superbe. Les dernières confiscations en série et les affaires jugées par les tribunaux montrent bien que le vent a tourné.

Bien sûr, les réseaux puissants de la contrebande ne seront pas facilement démantelés, même par l'action gouvernementale la plus énergique. Mais tout de même, la tournure que prennent les événements ne doit pas plaire aux trafiquants. Par contre, pour une fois, les conservateurs ont tout lieu d'être satisfaits.

Bravo Hong Kong!

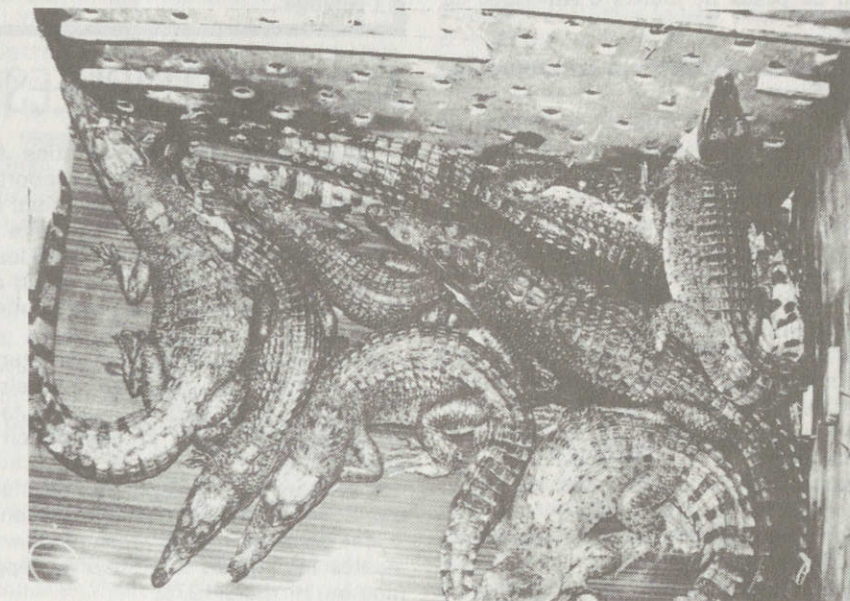
Félins: commerce actif

Une importante compagnie de pelletterie de Hong Kong fait l'objet d'une enquête judiciaire. Le Service de l'agriculture et des pêches examine les activités de Chiba Global Enterprises Ltd. Cette compagnie produit 10.000 vêtements de fourrure par an; lors d'un salon de prêt-à-porter, en janvier, elle présenta des manteaux de lynx, de léopards chinois et de phoques du Cap.

Questionné à ce propos, M. Lam, directeur de Chiba, déclara que les peaux de léopards étaient «achetées à des détaillants locaux». Invité à dire de qui il s'agissait, il répondit «des revendeurs de peaux. Nous n'avons pas leur noms, mais ils nous ont assuré que tout était en règle». Il ajouta: «Nous ne sommes pas très instruits dans ce domaine. Nous ne savons pas toujours quelles espèces sont protégées.»

Le gouvernement ne considère pas l'ignorance comme une excuse valable. Dès 1976, le commerce de la fourrure reçut le détail de la législation nationale fondée sur la CITES, ainsi qu'un complément d'information en novembre dernier. Un porte-parole du gouvernement devait déclarer: «Il existe à Hong Kong un commerce illégitime de fourrure; nous nous efforçons de l'éliminer.»

Les exportations de fourrures de Hong Kong ont augmenté de 6500% entre 1972 et 1977, passant de 0,7 à 46 millions de dollars américains - c'est ce qu'indique le rapport de 1978 du Conseil de développement commercial.



Singapore Airlines a dû payer une amende pour cruauté: elle avait expédié 43 bébés crocodiles dans un petit panier en bois. En route pour Formose, les crocodiles venaient de Papouasie - Nouvelle-Guinée. Ils devraient y retourner.

Amende pour cruauté envers des crocodiles

La photo ci-dessous est celle de crocodiles confisqués à l'aéroport de Kai Tak, à Hong Kong. 43 bébés crocodiles étaient enfermés dans un panier en bois de dimensions tout à fait insuffisantes. Singapore Airlines a dû payer une amende de 500 \$ de Hong Kong pour cruauté.

Tous les crocodiles sont inscrits à l'Annexe I ou II; c'était donc clairement un cas de commerce illicite, du point de vue de la CITES. Aucune charge n'a pu être retenue car les animaux étaient en transit en provenance de Formose, et la convention ne couvre pas les expéditions en transit.

Quoi qu'il en soit, il n'y a aucune raison pour que les pays ne préparent pas individuellement des lois nationales leur permettant de combler cette importante lacune de la CITES. A l'heure actuelle, seuls 3 pays l'ont fait, dont les Pays-Bas qui ne sont pourtant pas Parties à la CITES.

C'est grâce aux lois hollandaises que 10 chimpanzés à destination du Mexique et de l'Espagne ont pu être confisqués en décembre (voir Bulletin de janvier 1979). Le droit de l'Allemagne de l'Ouest contrôle le transit des animaux vivants et de leurs produits, mais il semble bien qu'il ne soit pas appliqué (voir p. 19, l'article sur les guépards).

Hong Kong, bien sûr, est une colonie du Royaume-Uni, et ce pays a toujours refusé d'être plus stricte que la CITES elle-même sur ce point.

Que faire des articles saisis?

Qu'advient-il, que devrait-il advenir des animaux et de leurs produits importés illégalement et confisqués par les douanes?

En 1977, la session spéciale de travail de Genève recommanda que les animaux vivants soient remis dans la nature ou envoyés dans des «centre de sauvegarde» (ces deux solutions n'allant pas sans difficultés) et que les espèces inscrites à l'Annexe I ne retournent jamais dans les circuits commerciaux, les espèces de l'Annexe II pouvant par contre parfois être mises aux enchères.

Les espèces de l'Annexe I devraient être utilisées dans les musées, pour l'éducation, la recherche scientifique, pour aider les douaniers à identifier les animaux ou articles. Ce n'est qu'en dernier ressort que les biens confisqués devraient être détruits.

Les Parties sont évidemment réticentes à avoir recours à ce «dernier ressort». Pérou et Hong Kong suggèrent que les articles confisqués soient vendus ou donnés à d'autres Parties de la CITES qui pourront les utiliser.

Peaux saisies au Pérou

Le 17 novembre 1978, un envoi de 446 peaux d'ocelots et de 371 peaux de loutres (d'une valeur de 100.000 \$ américains) était confisqué à l'aéroport international Jorge Chavez, à Lima au Pérou, par l'organe de gestion de la CITES du Pérou. L'étiquette du paquet indiquait: «couvertures d'alpaga», celles-ci étant en fait ce qui servait d'emballage.

Le paquet était adressé à M. Wilfred Muller, Nieder Str. 29, Frankfurt, Allemagne de l'Ouest. M. Muller a déjà été impliqué auparavant dans des exportations illicites provenant d'Amérique Latine, notamment de peaux de loutres d'Amérique du Sud

CITES, suite.

1977 (il est encore trop tôt pour ceux de 1978), le *Bulletin* a donné une note de 0 à 4 (voir ci-contre). Au cours de la session de San José, un grand nombre de propositions de renforcement des restrictions du commerce seront votées.

Si l'on se tourne vers l'avenir, on s'aperçoit que les Parties pourraient bientôt atteindre le moment où il vaudra mieux pour un pays être Partie à la Convention que non-Partie. L'un des principes fondamentaux de la Convention est la reconnaissance mutuelle par les Parties de documents de commerce. Les Etats non-Parties souhaitant faire du commerce avec les Parties doivent soumettre à ces dernières - sans obligation pour elles de les accepter - les mêmes documents que les Parties.

Entrer dans le «Club» des 51 nations est donc profitable. Si les Parties se décidaient à ne faire de commerce qu'entre elles (comme c'est déjà des Etats-Unis pour l'ivoire africain), la motivation pour signer la Convention serait plus forte encore. Cela ne sera pas décidé à San José, mais pourrait l'être avant longtemps.

Elevage de crocodiles

Les bébés crocodiles saisis à Hong Kong (voir p. 21) venaient de Papouasie-Nouvelle Guinée, pays Partie à la CITES, qui a une bonne réputation en conservation. La loi dans ce pays interdit l'exportation de peaux de crocodiles d'une largeur au ventre supérieure à 50 cm.

Les deux espèces de crocodiles que l'on rencontre dans ce pays, *Crocodylus novae-guineae* et *C. porosus*, sont à l'Annexe II, mais le groupe de spécialistes des crocodiles de l'UICN recommande que ce dernier passe à l'Annexe I car il fait l'objet d'un commerce très actif.

La question de l'élevage en captivité pour fournir des peaux au marché international et des protéines excellentes à la population locale, est tout-à-fait à part. La Papouasie - Nouvelle-Guinée a commencé un programme de grande envergure pour élever de jeunes crocodiles capturés dans la nature.

Le programme a pour but de mettre un terme à la chasse aux adultes sauvages. Cependant, la chasse aux adultes à lieu parallèlement à la chasse aux jeunes qui sont capturés pour l'élevage en captivité. L'on suppose à la base - mais il n'y a aucune preuve à cela (Webb *et al*, 1977), que la mortalité naturelle est élevée chez les crocodiles immatures capturés à l'état sauvage, et qu'il y a donc un surplus de jeunes qui peuvent donc être capturés pour l'élevage.

Félins: commerce considérable

Le rapport annuel du Secrétariat de la CITES pour 1978 examine de près comment il se fait que le commerce très important de peaux de félins et les chiffres des douanes (exportation et importation) et de la CITES ne correspondent pas. En voici un bref extrait.

Il est certain que le commerce mondial de peaux de félins est considérable. Les chiffres fournis par les douanes en 1977 donnent approximativement 570.000 importations et 615.000 exportations. Bien qu'il y ait certainement des chevauchements dans ces chiffres, les totaux réels sont bien supérieurs car on manque de données dans la plupart des pays.

L'Australie, le Canada et la Finlande n'enregistrent pratiquement aucune importation de peaux dans leurs rapports. L'Allemagne de l'Ouest omet près de 10.000 importations et 6000 exportations de peaux; inversement, l'Inde ne mentionnent pas 3000 peaux et le Pérou 14.500, toutes exportées vers l'Allemagne de l'Ouest. En ce qui concerne une seule espèce, l'ocelot, l'Allemagne de l'Ouest n'a pas enregistré l'importation de 544 peaux du Canada et 2780 peaux du Royaume-Uni pas plus que l'exportation de 6 peaux et 3 vêtements (= 41 peaux) vers la Suisse et de 3816 peaux vers le Royaume-Uni. La Suisse n'a pas enregistré l'importation d'un vêtement du Canada et de 24 peaux du Royaume-Uni, qui, lui, n'a pas enregistré l'importation de 88 peaux en provenance de Suisse. L'Australie n'a pas enregistré 21 peaux importées du Royaume-Uni. La Norvège n'a pas enregistré 114 peaux importées et 2 manteaux importés du Royaume-Uni.

NOTES ATTRIBUÉES AUX PARTIES

Chaque année, les pays Parties à la CITES doivent envoyer leur rapport au secrétariat. Des 33 pays qui étaient Parties en janvier 1977, 26 ont envoyé leur rapport pour cette année-là. Parmi les 26 rapports, 11 incluaient la flore; un seul portait exclusivement sur le commerce de la flore.

Notes aux rapports. Critères retenus: la soumission de rapports annuels et bisannuels; le rapport couvrant la faune et la flore; l'origine et destination du commerce; la précision et l'exactitude des données. 4 = complet dans l'ensemble; 3 = certaines données manquent; 2 = des données importantes manquent; 1 = très incomplet; 0 = pas de rapport reçu au 1^{er} mars 1979.

	Rapport reçu le	Note
Afrique du Sud	13-9-78	4
Australie	5-4-78	4
Brésil	Pas de rapport	0
Canada	19-7-78	3
Chili	20-11-78	2

Chypre	20-2-79	2
Costa Rica	29-12-78	3
Equateur	18-1-79	1
Emirats arabes unis	Pas de rapport	0
Etats-Unis	12-12-78	4
Finlande	1-12-78	3
Ghana	Pas de rapport	0
Inde	18-10-78	2
Iran	8-10-78	2
Madagascar	25-1-78	4
Maroc	Pas de rapport	0
Maurice	Pas de rapport	0
Népal	6-11-78	1
Niger	23-10-78	2
Nigéria	Pas de rapport	0
Norvège	9-11-78	3
Pakistan	28-11-78	2
Papouasie-Nouvelle-Guinée	9-5-78	3
Pérou	18-4-78	3
RDA	26-12-78	3
RFA	30-10-78	4
Royaume-Uni	27-10-78	4
Suède	19-6-78	3
Suisse	24-7-78	4
Tunisie	20-11-78	2
URSS	15-1-79	3
Uruguay	18-12-78	1
Zaïre	Pas de rapport	0

LE SIND PROTÈGE LA SAUVAGINE

En hiver, on observe dans les lacs du Sind - et plus particulièrement ceux de la partie basse de cette région - l'une des plus vastes concentrations de sauvagine de tout le continent eurasiatique. Les oiseaux se reproduisent dans l'ouest sibérien et au Kazakhstan occidental.

Plusieurs de ces zones humides faisaient jadis partie de l'Indus qui coule maintenant à une cinquantaine de km de son ancien lit. Certains lacs sont des propriétés privées et les propriétaires y chassent. Les autres relèvent du Département de la faune et des pêches.

Quelques lacs sont situés dans des régions semi-arides et n'ont de l'eau que pendant quelques mois après la mousson. D'autres, notamment les lacs d'Haleji et de Keenjhar, ont été endigués juste avant et après la seconde guerre mondiale; leur taille et leur profondeur ont été considérablement augmentées pour retenir l'eau pompée de l'Indus pour alimenter Karachi qui connaît une croissance rapide.

Pendant l'endiguement des deux lacs, des trous étaient creusés aux alentours, où l'eau s'infiltrait venant des lacs, ou elle était pompée au moment du nettoyage des canaux de connection. Cette combinaison de lacs endigués et de lagunes offre toute une série d'habitats très favorables aux oiseaux.

Importance particulière des lacs.

Un comptage de sauvagine effectué de 1971 à 1976 par F.J. Konong, des Pays-Bas, révéla l'importance particulière des lacs. Le Conseil de gestion de la faune du Sud, sous la direction de son énergique secrétaire M. Kermani, avait déjà proclamé certaines régions sanctuaires de la faune et, en 1976, le Conseil demanda au WWF des subsides pour permettre à un expert de passer 4 mois à préparer des plans de gestion pour 5 des lacs les plus importants aux mains du gouvernement: Les lacs Langh, Drigh, Keenjhar, Hadero et Haleji. Peter Conder entreprit cette tâche en décembre 1976.

Peter Conder constata que 4 des 5 lacs avaient besoin d'être gérés, de diverses manières. Les recommandations incluaient la nomination de personnel pour assister le Conseil de gestion, dont les membres sont excellents mais trop nombreux. Il faudrait nommer un chercheur en biologie et un professeur qualifié pour exploiter le potentiel éducatif offert par les lacs extrêmement riches en sauvagine.

Travail suspendu

Le travail a malheureusement été suspendu pour des raisons indépendantes de la volonté du Conseil. En 1977, un nouveau gouvernement entra en fonction et interdit toute nouvelle nomination. Il fut donc impossible d'avoir le personnel supplémentaire nécessaire pour réaliser la plus grande partie des plans de gestion.

Cependant, en novembre dernier, Peter Conder retourna au Pakistan pour diriger un cours de trois semaines de gestion des zones humides. Le cours eut lieu au lac Haleji et 8 personnes le suivirent. Cinq

En 1976, le Conseil de gestion de la faune du Sind (Pakistan) a demandé l'aide de l'UICN et du WWF pour conserver cinq lacs d'une grande importance pour la sauvagine. La requête a été agréée et un consultant de l'UICN et du WWF, Peter Conder, qui a passé l'hiver 1976/1977 à formuler des plans de gestion.

Depuis, des remous politiques en ont retardé l'application. Cependant, en novembre dernier Peter Conder retournait au Pakistan pour diriger un cours de gestion des zones humides qui obtient un grand succès. Voici un extrait de son rapport.

venaient des départements du gibier et de la faune de diverses provinces, l'un venait au titre de l'étude zoologique pakistanaise, un autre était un spécialiste de la faune de l'Institut forestier pakistanaise et le 8^e était un assistant en recherche patronné par le WWF-Pakistan. Des 8, deux seulement, venant du Sind avaient déjà l'expérience de la sauvagine.

L'identification et le comptage intensifs d'oiseaux (jusqu'à 45.000 en une fois) furent suivis par l'étude de leurs habitudes

quotidiennes et la cartographie de leur répartition et de leur utilisation du lac. Finalement, chaque participant rédigea ses observations sous forme d'un projet de plan de gestion incluant le potentiel d'éducation et de recherche.

Les participants manifestèrent vif intérêt. On espère qu'un programme similaire pourra se dérouler l'hiver prochain. Les techniques de baguages et de prises au filet pour l'étude des migrations pourraient y être incluses.

Plan de l'UICN pour les Seychelles

Les 53.000 habitants de 92 îles que constituent les Seychelles sont tributaires de la mer. Ils se nourrissent principalement de poissons et d'autres créatures marines. Le tourisme (fondé sur les trésors marins et sous-marins des îles) sont la principale source de revenus.

La santé et la productivité de «leur» mer revêtent donc une importance considérable pour les Seychellois. Reconnaisant la nécessité de renforcer les mesures de conservation actuelles, le gouvernement du pays demandait conseil à l'UICN en avril 1976.

Cette tâche fut entreprise par Rodney Salm, consultant de l'UICN, dont le «rapport sur la conservation des ressources marines aux Seychelles», qui évalue la situation et propose des mesures, est maintenant étudié par le gouvernement.

Le rapport souligne que «le grand public n'est pas sensibilisé aux questions environnementales». Cette constatation vaut également pour les touristes dont l'insouciance - voire l'esprit délibérément destructeur - prélève un lourd tribut sur les récifs coralliens.

Pour ce qui est des populations locales, les pouvoirs publics ont déjà pris des mesures.

Le ministère de l'Éducation nationale a demandé de l'aide pour mettre au point un programme visant aussi bien les écoliers que les adultes. Comme l'explique le rapport de l'UICN, «Les Seychellois doivent comprendre l'importance de ne pas anéantir la productivité naturelle ou éliminer les espèces.

Ce n'est qu'en saisissant les objectifs de

gestion que les Seychellois coopéreront à la protection de régions et accepteront d'autres mesures restrictives».

Ce point est illustré par la question des tortues. Les tortues vertes et les tortues imbriquées se reproduisent sur ces îles, et les deux espèces ont pu être capturées librement. Aujourd'hui, une tortue imbriquée vaut 32 \$, et une tortue naturalisée 64 \$.

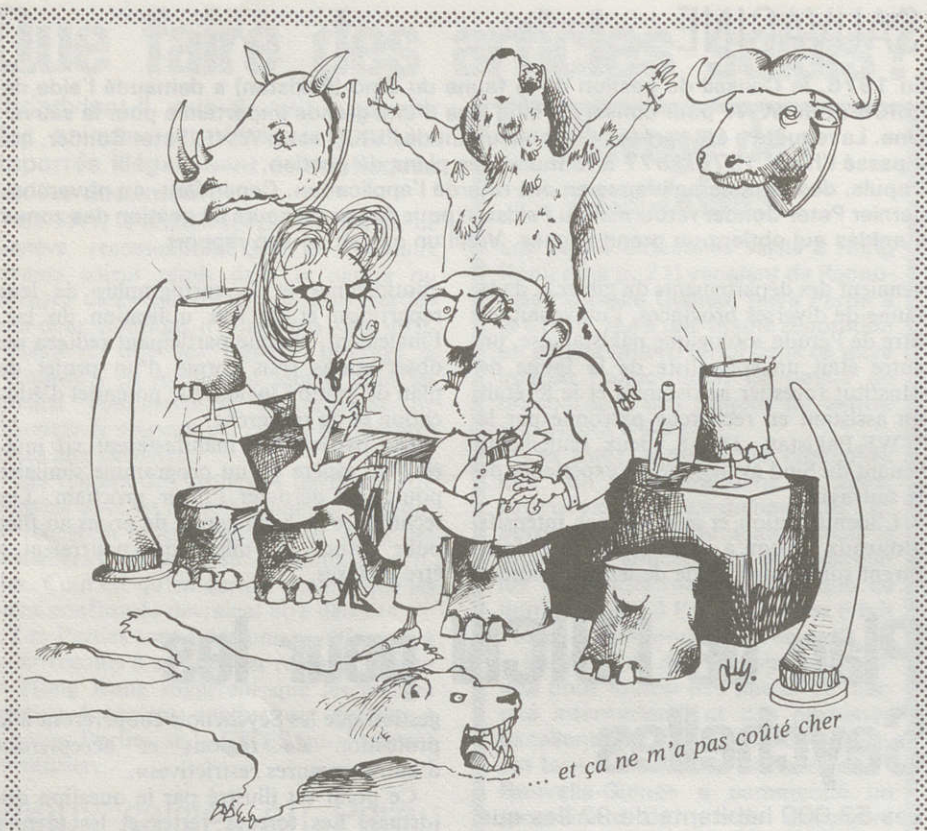
Les plages de ponte ne sont pas protégées (sauf dans les parcs et les réserves) mais la loi limite le nombre de prises de tortues vertes. Seuls les mâles peuvent être capturés, et encore, hors de la saison de la production.

La loi n'est pas scrupuleusement respectée. Les tortues ont toujours fait partie de l'alimentation des Seychellois qui s'indignent d'en être privés. Selon eux, cette privation ne fait que grossir le nombre des tortues qui s'échappent dans les eaux non protégées de l'océan Indien, pour être tuées et mangées par les pêcheurs d'autres pays.

Le rapport de l'UICN recommande, comme première mesure pour consolider les mesures de conservation, de tenir une réunion de travail régionale pour rassembler des données sur ce qu'est, ou devrait être, une ressource internationale. Les mesures devront tenir compte des effets éventuels d'un projet franco-britannique de pêcherie de thons aux Seychelles. Sans des mesures de sauvegarde très strictes, les tortues en pâtiront. Elles font déjà partie des prises incidentes des thoniers japonais et nord-coréens pêchant aux Seychelles.

Aldabra, patrimoine mondial?

A l'extrémité des Seychelles se situe Aldabra, véritable musée vivant de l'évolution géologique et biologique de l'océan Indien, non perturbée depuis des siècles. C'est une candidate éventuelle à l'inscription à la liste des sites du patrimoine mondial. La *Royal Society* (britannique) finance la station de recherche scientifique d'Aldabra, laquelle passera au gouvernement des Seychelles en 1980. Les deux parties reconnaissent l'importance de la station pour lutter contre le braconnage.



La lettre suivante a été envoyée à un certain nombre de personnes «chic», de Baden-Baden, en Allemagne de l'Ouest.

Monsieur...

Vous êtes maintenant une personnalité de marque dans le domaine de... Vous avez donc été choisi pour bénéficier de l'offre unique suivante:

Les cinq grands

Éléphants:

2 défenses et 4 pattes comme tabourets de bar.

Rhinocéros:

Trophée et 4 pattes comme lampes de table.

Buffle:

Trophée et 2 pattes comme lampes de table.

Lion:

Peau et trophée.

Léopard:

Peau et trophée.

Ces trophées conviennent pour la décoration murale des châteaux, musées, villas; ils intéresseront les connaisseurs et les passionnés de safaris africains, mais sont également des objets précieux exerçant en eux-mêmes une grande fascination.

Le prix de 100.000 \$ inclut tous les frais de transports, douane, etc... Il peut même être déduit des montants imposables.

Si notre offre vous intéresse, veuillez nous répondre pour convenir d'un rendez-vous d'inspection et d'évaluation des trophées des cinq grands.

En vous remerciant pour votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleurs salutations.

Signé: A. Reiss

Association pour le soutien des déshérités

P.S.: Important. Pour obtenir vous-même les cinq grands, il vous faudrait au moins 3

C'est à vous pour 100.000 \$!

ou 4 safaris africains, d'une durée d'un mois. Le prix d'un safari est d'environ 50.000 \$. Présidente et directrice: Mme Anne-Liese Reiss. Vice-Président: M. Ludwig Braun, Conseiller municipal.

Dans un échange de lettres avec M. Faust, directeur du zoo de Frankfurt, Mme Reiss écrit: «Notre association a reçu une offre de trophées uniques (par la quantité) dont la vente, pourrait soulager beaucoup de misère, en particulier pour les enfants de la région concernée.»

Si les modalités de l'aide qu'apporterait l'Association pour le soutien des déshérités ne sont pas claires, la manière dont elle pourrait leur nuire est, elle, très claire. Mises à part les considérations écologiques, l'économie des pays de l'Afrique de l'est dépend dans une large mesure du tourisme. Les touristes viennent voir les grands mammifères. Un massacre d'une telle ampleur ne peut que faire empirer la situation des «déshérités» dans ce pays.

Selon les renseignements reçus par téléphone de l'organe de gestion allemand de la CITES, l'Association pour le soutien aux déshérités déclare que les trophées n'ont pas encore été importés mais devraient provenir de Tanzanie. La Corporation tanzanienne de la faune précise que la chasse au gros gibier est à nouveau autorisée en Tanzanie à l'exception du rhinocéros noir et du guépard.

**Fourrures! Peaux! Défenses!
Cornes! Notre spécialité - les espèces menacées!
Nouvel arrivage!
Dépêchez-vous!**

Dans les grands quotidiens nationaux, les magazines de modes, les revues commerciales, partout dans le monde - dans les pays de la CITES autant qu'ailleurs - les peaux et des parties de bêtes massacrées, dont beaucoup sont inscrites à l'Annexe I de la convention, font l'objet d'une publicité ouverte.

Bien sûr, certains trophées peuvent provenir d'un héritage familial, mais ce n'est pas le cas de la plupart. Au contraire, dans la plupart des cas, l'article porte la mention «Neuf».

Nous avons découpé certaines annonces parues en Grande-Bretagne et en Allemagne de l'Ouest. Ce marché est aussi florissant ailleurs. Les membres de l'UICN et les lecteurs du *Bulletin* peuvent nous aider à faire la lumière sur ce commerce en parcourant les annonces et en nous les signalant à l'adresse suivante: UICN/SSC TRAFFIC GROUP, 1 Marshall Street London W1.

RHINOCEROS HORN

Fur sale for highest bid. Quotations in US \$ per ounce etc. to: BBC, Box 40 Vosterbrogado 208, DK-1300 Copenhagen V., Denmark.

Bangkok Post 16.11.77

Fünf besonders schöne u. große, in Farbe u. Zeichnung ideal harmonisierende

Leopardenfelle

als Mantelcoupon f. DM 8 500,- (Anf. n. Maß kann a. Wunsch f. DM 1500 vermittelt werden), desgl. 1 Fell m. präp. Kopf u. echten Zähnen f. DM 2200 u. 1 Dekor-Fell f. DM 1700,- v. Priv. zu verk. ☎9711/240498

Süddeutsche Zeitung

STUFFED GORILLA wanted urgently Ring 01-352 3995.

Times (Angleterre) 5.4.78

TIGERFELL

Neuwertiges bengalisches Tigerfell, bildschön, zu verkaufen. VB 11 500,- DM

Telefon 0 21 01 - 6 81 29

Wild und Hund

Publication mensuelle de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources bénéficiant de l'appui financier du PNUE, de l'UNESCO et du WWF. Subvention de l'UNESCO 1979/1980 DG/2.1/414/48.

N.B.: Les opinions exprimées dans le *Bulletin* sont celles de la rédaction. Elles ne doivent pas être considérées comme le point de vue officiel de l'UICN.

Tous les textes peuvent être reproduits sous réserve de mention spéciale. La rédaction serait reconnaissante de recevoir les textes reproduits en deux exemplaires. Les personnes désireuses de faire paraître des articles dans le *Bulletin* sont priées d'écrire à la rédaction. Imprimerie Beck, avenue Dapples 34a, 1006 Lausanne, Suisse.